

## Procédures administratives importantes après la naissance d'un enfant

Quoi	Où	Quand	Documents requis
Acte de naissance	Bureau de l'état civil ou souvent aussi directement à l'hôpital	Dans un délai d'une semaine après la naissance  Le choix du prénom et du nom de famille de l'enfant est ferme	-Certificat de naissance de la clinique/maison de naissance -Carte d'identité -Certificat de mariage ou copie certifiée conforme du livret de famille  Non marié : -Carte d'identité -Acte de naissance de la mère -Reconnaissance de paternité, si disponible
Enregistrement de l'enfant	Bureau d'état civil, cette tâche est souvent effectuée directement par l'hôpital	Dès que possible après la naissance	- Actes de naissance des parents et de l'enfant - Certificat de l'hôpital - Carte d'identité ou passeport - Certificat de mariage - Éventuellement un certificat de reconnaissance de paternité - Déclaration de garde partagée
Demande de passeport pour l'enfant	Bureau des déclarations domiciliaires	Trois mois avant l'utilisation	-Photo d'identité de l'enfant - Éventuellement, attestation de garde partagée
Assurance maladie	Se procurer le formulaire de demande par téléphone auprès de votre caisse d'assurance-maladie	Dès que possible après la naissance	-Acte de naissance - Une attestation est remise au bureau d'état civil pour l'assurance maladie
Allocation parentale	Bureau des allocations parentales de l'arrondissement d'Heidekreis	Dans les premiers mois suivant la naissance  Pour une adoption, le calcul est effectué à partir de la date de prise en charge par le ménage	-Certificat de naissance de l'enfant avec la mention « Utilisation pour allocation parentale » (original) -Copie de la carte d'identité ou du passeport et titre de séjour en cours de validité -Attestation du paiement de l'allocation de maternité délivrée par la caisse d'assurance maladie

			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Attestation du supplément à l'allocation de maternité après l'accouchement délivrée par l'employeur</li> <li>-Attestation du congé parental accordé par l'employeur</li> <li>-Déclaration des revenus ou attestations de salaire et traitement</li> </ul>
Allocations familiales	Caisse familiale de l'Agence pour l'emploi	Dans les six premiers mois suivant la naissance	-Numéro d'identification fiscale du demandeur et de l'enfant
Reconnaissance de paternité  Le consentement de la mère est requis (par écrit !)	Bureau de l'état civil Service d'assistance aux jeunes Tribunal cantonal Notaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cartes d'identité des deux parents</li> <li>-Actes de naissance ou certificat d'ascendance des deux parents</li> <li>-Acte de naissance de l'enfant</li> </ul>
Congé parental	Employeur	Au plus tard sept semaines avant le début prévu du congé parental, la durée du congé parental est également déterminée	